

# A Fos-sur-Mer, la pollution industrielle contamine aussi les aliments

Une étude inédite révèle la présence importante de dioxines et de PCB dans la viande de taureau ou les moules. La mairie soutient le dépôt d'une plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui.

LE MONDE | 12.02.2018

Voisins d'une des plus grandes zones industrialo-portuaire (ZIP) d'[Europe](#), les quelque 100 000 habitants du golfe de Fos savent depuis longtemps que l'air qu'ils respirent n'est pas le plus pur de [France](#). Mais ils ne se doutent pas encore que la viande, les œufs ou les moules qu'ils consomment localement sont aussi contaminés par la pollution.

C'est ce que révèle une étude que *Le Monde* a pu [consulter](#) et dont les résultats devaient [être](#) présentés, lundi 12 février au soir à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), par l'Association de [défense](#) et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF). Ils constituent les derniers éléments d'un épais dossier que l'association, soutenue par la mairie de Fos-sur-Mer, a décidé, après quinze ans d'alertes, de [transmettre](#) à la [justice](#) avec le dépôt d'une plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui.

Entre 2009 et 2015, l'ADPLGF a piloté une campagne d'[analyses](#) sur des produits alimentaires du pourtour du golfe de Fos, qui compte une vingtaine d'installations industrielles classées Seveso : raffinerie, sidérurgie, chimie, incinérateur d'ordures... Des prélèvements ont été réalisés sur sept produits certifiés AOC (taureau de Camargue, mouton de Crau, fromages de chèvre, œufs de poules élevées en plein air, moules de Carteau à Port-Saint-Louis-du-Rhône, huile d'olive et foin de Crau) et des poissons du golfe. Deux laboratoires spécialisés (Carso, à [Lyon](#), et Wessling, en Isère) ont recherché dans les échantillons une cinquantaine de composés chimiques. Et l'Institut écocitoyen pour la connaissance des [pollutions](#), implanté à Fos et dont le conseil scientifique compte des chercheurs du CNRS, de l'Inserm ou de l'Inra, a interprété les résultats.

## Bataille judiciaire

Les conclusions les plus inquiétantes concernent la viande de taureau et les œufs. Des concentrations très élevées en dioxines, polluants organiques persistants considérés comme cancérigènes, y ont été retrouvées. Sur les huit essais pratiqués depuis 2009 sur les échantillons de viande bovine, deux valeurs (25 % des échantillons) dépassent le seuil réglementaire (4 TEQ – équivalent toxique [international](#) – pg/g de matière grasse) alors que sur 318 essais analogues, réalisés sur toute la France depuis 2009 dans le cadre du plan de contrôle national, seul un dépassement a été enregistré (0,3 %). Concernant les œufs, des dépassements sont constatés sur la moitié des quatre prélèvements réalisés contre seulement quatre pour 204 essais (2 %) à l'échelle du pays.

La présence de dioxines a aussi été mise en évidence à des valeurs supérieures à la moyenne nationale pour les fromages de chèvre et les moules ; à des niveaux moindres pour les poissons mais en constante augmentation depuis les premières mesures en 2009.

Les analyses ont également révélé des teneurs importantes en PCB (polychlorobiphényles), des perturbateurs endocriniens toxiques pour le [développement](#) cérébral et classés cancérigènes probables, pour les moules et les poissons et à des teneurs supérieures aux maximales nationales pour les œufs et la viande bovine. Elles montrent enfin la présence importante de métaux lourds (plomb et cadmium) dans les produits de la mer.

« L'objectif de cette étude n'est pas de [détruire](#) les éleveurs de taureaux ou de moules, insiste

Daniel Moutet, le président de l'ADPLGF. *Ils sont des victimes, au même titre que tous ceux qui ont des cancers à Fos ou à Port-Saint-Louis.* » Aussi, Daniel Moutet souhaite les [associer](#) à sa démarche judiciaire en leur proposant, comme à tous les habitants du golfe, de [déposer](#), au civil cette fois, des requêtes individuelles pour troubles anormaux du voisinage. « *Cette volonté d'agir est le résultat d'un ras-le-bol* », résume M<sup>e</sup> Julie Andreu, du cabinet TTLA & associés, spécialisé dans les dossiers [santé-environnement](#) (Amiante, AZF...), qui déposera plainte contre X auprès du parquet du [Marseille](#) dans les prochaines semaines.

## « Etat de santé fragilisé »

« *On en a marre*, dit Daniel Moutet. *Cela fait quinze ans que l'on alerte, que l'on envoie des courriers aux ministres de la santé ou de l'environnement et qu'ils bottent en touche tous les malades.* » Les premiers combats de l'association remontent à 2002 avec le [projet](#) d'implantation par GDF d'un terminal méthanier sur la presqu'île du Cavou et à 2003 avec celui de l'incinérateur d'ordures ménagères de Marseille Provence Métropole à Fos-sur-Mer.

« *Depuis quinze ans, on réclame en vain une vraie étude épidémiologique pour savoir si, effectivement, comme tout le monde le dit, il y a plus de cancers ici. Il n'y a même pas de registre des cancers dans le département* », déplore René Raimondi, maire de Fos-sur-Mer depuis 2004, prêt à [soutenir](#) la bataille judiciaire qui s'engage.

Les habitants de Fos-sur-Mer et de Port-Saint-Louis-du-Rhône ont obtenu de premiers indices sérieux en janvier 2017. Une étude indépendante franco-américaine ([Fos Epsea](#)) financée par l'Agence nationale de [sécurité sanitaire](#) de l'alimentation, de l'environnement et du [travail](#) (Anses) et conduite sur un échantillon de [population](#) limité, suggère que la [prévalence](#) des cancers, du diabète de type 1 et de l'asthme est supérieure aux moyennes françaises. Quant à l'étude d'imprégnation environnementale appelée de ses vœux par l'édile, c'est l'Institut écocitoyen qui s'y attelle. Les résultats, aussi attendus que craints, doivent être présentés en mai.

Sur la base d'une étude statistique rendue publique fin janvier, l'Agence régionale de santé (ARS) et la Direction régionale de l'environnement (Dreal) reconnaissent prudemment « *des indices de risques à long terme supérieurs au seuil de vigilance pour les effets cancérigènes, liés à la présence de plusieurs polluants sur des zones délimitées [...] à proximité de certaines sources industrielles* ». Fin 2017, l'ARS devait [publier](#) les résultats de l'Observatoire des cancers du rein, de la vessie et des leucémies aiguës dans le département des Bouches-du-Rhône. Mis en place en 2012 après le constat d'un taux élevé d'hospitalisations pour leucémies aiguës autour de l'étang de Berre, l'observatoire doit [permettre](#) de [décider](#) de « *la pertinence d'installer un registre des cancers* ». La publication a été reportée à fin 2018. « *Nous sommes conscients que c'est long mais la collecte des données sanitaires et leur consolidation au niveau du département prend du temps*, explique Muriel Andrieu-Semmel, de l'ARS, qui reconnaît un « *état de santé fragilisé* » sur le golfe de Fos.

## D'importants dépassements de rejets de benzène

Du côté des industriels, « *on vit comme une injustice qu'on dise que beaucoup de gens sont malades à cause des usines* », témoigne Marc Bayard, le vice-président du Groupement industriel et maritime de Fos qui regroupe les industries de la ZIP. « *Nous sommes tellement conscients du problème de la pollution que cela fait quarante ans que nous travaillons de tous les côtés pour réduire les impacts environnementaux*, assure-t-il. *En dix ans, les rejets des principaux polluants ont diminué de 50 à 70 %, et cela continue.* »

Pourtant, la plus grosse installation de Fos, ArcelorMittal, qui emploie environ 3 600 personnes, enregistre d'importants dépassements de rejets de benzène (gaz cancérogène) depuis 2016. Un rapport d'inspection environnementale d'octobre 2017 que *Le Monde* a pu consulter relève ainsi « *des concentrations en benzène anormalement élevées (jusqu'à 10 fois la valeur limite)* » et « *la persistance des dépassements des émissions observées au niveau de la cokerie en 2016* ».

Sur la base de ce rapport, qui pointe également des dépassements pour les composés organiques volatiles ou les oxydes d'azote, le préfet des Bouches-du-Rhône a pris un arrêt de mise en demeure le 12 décembre 2017. Il donne à ArcelorMittal, qui demandait des délais supplémentaires, entre six mois et un an pour se mettre en conformité.

*« C'est scandaleux et symptomatique, réagit le maire de Fos-sur-Mer. A chaque fois, l'Etat réagit avec retard. » René Raimondi est un enfant du pays. « Souvent, on me demande s'il est dangereux d'habiter à Fos. C'est dur d'entendre ça et de ne pas savoir quoi répondre. Quand quelqu'un est mis en danger, l'Etat doit prendre ses responsabilités. Tchernobyl, plus personne n'y vit. Quand on a construit le barrage de Serre-Ponçon, on a fait déplacer les habitants avant de noyer les villages. Alors qu'on nous rassure ou qu'on nous évacue. »*